

Rapport n°22

Regularizzazione di a situazione fundiaria dopu à una sprupriazione inde u quattru di l'asestu di a via Curbaghja Suprana

Régularisation de situation foncière suite à une expropriation dans le cadre de l'aménagement de la voie Curbaghja Suprana

Par ordonnance d'expropriation en date du 14 février 2022 relative à l'aménagement de la voie de Curbaghja Suprana, la parcelle E 305 appartenant à M. Raffalli Pierre a été expropriée dans sa totalité pour une indemnité d'expropriation fixée par jugement en date du 2 octobre 2023 à 60 €/m².

Après réalisation des travaux, il apparaît que 7m² n'ont pas été utiles à la réalisation de l'aménagement viaire.

Par ailleurs, l'enrobé de la chaussée a été réalisé jusqu'à la limite du portail de la propriété Raffalli sur la parcelle cadastrée E 413 appartenant à Mme Casaconi épouse Raffalli Pascale alors que cette portion de 83 m² n'avait pas été incluse dans le périmètre de l'expropriation.

Par souci de cohérence et pour éviter toute difficulté ultérieure, il convient de régulariser la situation foncière :

- en rétrocédant à M. Raffalli Pierre les 7 m² à détacher de la parcelle E 305.
- en achetant 83 m² à détacher de la parcelle E 413 à Mme Raffalli Pascale.
- en achetant 45 m² à détacher de la parcelle E 416 correspondant au talus compris entre la voie et les 83 m² à Mme Raffalli Barbara.

Les prix sont les suivants :

A céder : E 305 : 7 m² x 60 €/m² = 420 €

A acquérir : E 413 : 83 m² x 80 €/m² = 6 640 € ; E 416 (talus) : 45 m² x 10 €/m² = 450 €.
Soit un total de 7 090 €.

En conséquence, il est proposé :

- De rétrocéder à Monsieur Raffalli Pierre une emprise de 7 m² à détacher de la parcelle E 305 pour le prix de 420 €.
- De procéder à l'acquisition de 83 m² à détacher de la parcelle E 413 appartenant à Mme Raffalli Pascale pour le prix de 6 640 €.
- De procéder à l'acquisition de 45 m² à détacher de la parcelle E 416 appartenant à Mme Barbara Raffalli.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente et tout document nécessaire à leur établissement.

SYNTHESE

Dopu à i travagli d'asestu di a strada, hè di primura di regularizà a situazione fundiaria cù i prupietarii Raffalli. Una purzione inutilizata di 7 m² hè cuncessa à u sig. Raffalli, mentre chì 128 m² necessari sò acquistati da Pascale è Barbara Raffalli. U costu nettu totale di l'operazione hè stimata à 6 670 €.



